

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

### Compte-rendu – Séance du 2 décembre 2025

**Objet** : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

**Date** : 2 décembre 2025 (14h)

**Lieu** : Mairie de Plozévet

**Participation** : membres présents : 10 (P), membres représentés : 4 (R), voix délibératives : 14

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	R		
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	P		
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		P	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		M. Yves CANEVET		R	
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT			Excusé
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
	M. Jean-Paul COZIEN			X	
Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME		P		
	M. Yves KERISIT			X	
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	R		
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P		
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R		
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère		R par M. Jérôme GUILLEMOT	P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne		R par Mme. Maïna PRIGENT	P	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité		R par M. Frank OLLIVIER		Excusé

**Pouvoir :**

- Loïc HENAFF à Éric JOUSSEAUME
- Yves CANEVET à Jean-Louis BUANNIC
- Bernard TREBERN à Virginie HERVIEUX
- Madame la Préfète coordinatrice de bassin au Préfet du Finistère, représenté par Jérôme GUILLEMOT

**Personnes invitées :**

- Séverine DUNET (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- David MORIN (Région Bretagne)
- Vincent LE TALOUR (Chambre d'Agriculture du Finistère)
- Samuel GUICHARD (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

**Ordre du jour :**

---

- Adoption : tableau de bord 2024 du SAGE Ouest-Cornouaille
- Adoption : feuille de route 2026-2030 de la commission locale de l'eau
- Avis : accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille
- Questions diverses

**Pièces jointes :**

---

- Diaporama de la séance
- Délibération n°032025 portant sur le tableau de bord 2024 du SAGE Ouest-Cornouaille
- Délibération n°042025 portant sur la feuille de route 2026-2030 de la commission locale de l'eau du SAGE Ouest-Cornouaille
- Avis n°042025 portant sur l'accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille

**Objet des discussions :**

---

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2025,
- présente l'ordre du jour.

Éric Jousseau remercie la commune de Plozévet pour la mise à disposition de ses salles ayant permis l'accueil de l'ensemble des réunions de la CLE depuis l'émergence du SAGE. Il indique par ailleurs que, afin de faciliter la participation en visioconférence de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Bretagne, les prochaines réunions se tiendront à Pouldreuzic au siège de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

En préambule, Virginie Hervieux sollicite la parole afin de constater l'absence de réponse des services de l'État au courrier relatif à l'instauration du droit de préemption dans les aires d'alimentation de captage du bassin de l'Ouest-Cornouaille, adressé le 2 novembre 2025 au préfet du Finistère par le président de l'UFC-Que Choisir de Quimper.

Au regard des demandes formulées par les gestionnaires de captages, ce courrier portait plus précisément sur la confirmation de la date de réception et de la complétude des dossiers, le calendrier prévisionnel d'instruction, ainsi que l'identification du service en charge de leur suivi.

Éric Jousseaume fait également part de son incompréhension et rappelle qu'un courrier portant sur la même thématique avait été adressé au préfet par OUESCO en mars 2025.

Observations des membres de la CLE :

1. *Jerôme Guillemont indique qu'à ce jour le service instructeur n'est pas défini et explique avoir rédigé plusieurs notes sur le sujet à l'intention du secrétaire général de la Préfecture.*
2. *Virginie Hervieux explique avoir échangé avec Eau et Rivières de Bretagne et annonce que le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la rencontre du 8 janvier entre l'association et le Préfet.*

## 1- TABLEAU DE BORD 2024 DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle que le tableau de bord constitue un outil de suivi et de pilotage du SAGE pour la CLE, mais également un support de communication destiné aux décideurs territoriaux et aux habitants du bassin versant.

Dans la continuité de l'actualisation du tableau de bord validée en séance le 19 septembre 2025, Tifenn Neveu présente l'interprétation graphique des indicateurs sous la forme d'un atlas.

**Observations des membres de la CLE :**

1. *Philippe Stephan estime que l'édition à 150 exemplaires est excessive.*
2. *Éric Jousseaume s'étonne de la pression azotée de la commune de l'Île-Tudy.*
3. *Virginie Hervieux demande des précisions sur les données d'entrée de la pression azotée et des quantités de substances actives de pesticides vendues.*
4. *Virginie Hervieux questionne la pertinence de l'indicateur de suivi du développement des algues vertes sur vasière.*
5. *Stéphane Cornec explique que, afin de ne pas être influencée par les conditions météorologiques, l'évaluation des quantités de substances actives de pesticides doit être réalisée sur une période de cinq ans.*
6. *Maina Prigent recommande d'optimiser les codes couleur, en réservant le blanc aux zones dépourvues d'enjeux.*
7. *Virginie Hervieux recommande de porter une attention particulière à la vulgarisation du contenu du tableau de bord et propose la création d'un lexique.*
8. *Stéphane Cornec précise que les cartes produites par la CLE sont fréquemment confrontées lors des dossiers d'enquêtes publiques.*

**Éléments de réponse :**

1. *Éric Jousseaume explique qu'il est proposé de transmettre une version papier du document aux membres de la CLE, aux délégués du comité syndical de OUESCO, aux présidents et vice-présidents en charge de l'eau des EPCI, aux maires des communes, aux présidents des CLE de Bretagne et aux partenaires financiers, en veillant à éviter les doublons.*
2. *Tifenn Neveu explique que la pression azotée est exprimée en unités d'azote par hectare de Surface Agricole Utile (SAU). La méthode développée par l'administration est fondée sur le regroupement des quantités d'azote épandues sur la totalité des parcelles de la commune, divisées par la somme des SAU des exploitants ayant des surfaces dans la commune. Sur les communes de superficie limitée et/ou faiblement agricole, la méthode peut générer des effets de bord.*
3. *Tifenn Neveu explique que : les données de pression azotée sont issues des déclarations de flux – elles traduisent la quantité d'azote totale (effluents d'élevage et engrais minéraux) apportée sur chaque parcelle déclarée à la PAC ; les données de quantité de substances actives de pesticides vendues sont issues de la*

*base nationale des ventes de produits phytosanitaires par département – elles incluent les biocontrôles et excluent les huiles. Il est précisé que les données comprennent les ventes destinées à des usages non agricoles (terrains de sport, entretien professionnel des jardins privés...), ces usages représentent toutefois une part marginale du volume total.*

4. *Thomas Picheral indique que la surface maximale annuelle d'échouage d'algues vertes constitue le moins mauvais des indicateurs disponibles.*

*Tifenn Neveu ajoute que le site de Pont-l'Abbé correspond à la seule vasière de Bretagne où le développement des algues vertes semble être en légère régression.*

5. *Thomas Picheral explique que l'analyse cartographique reprend le traitement utilisé par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. L'analyse annuelle permet d'évaluer l'impact environnemental, tandis qu'une analyse pluriannuelle est utile pour apprécier l'évolution des pratiques agricoles.*
7. *Éric Jousseaume précise que les cartes seront accompagnées d'un texte court apportant des éléments d'analyse et de mise en perspective. La rédaction du tableau de bord veillera à rester synthétique et compréhensible par tous.*  
*Tifenn Neveu confirme que le document comprendra un lexique pour faciliter la compréhension des sigles et des termes scientifiques.*

#### **Décision :**

Après délibération, à l'unanimité, la CLE :

- valide le contenu du tableau de bord 2024,
- autorise le Président à finaliser la conception graphique,
- autorise l'édition de 150 exemplaires.

## 2- FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Éric Jousseaume rappelle que la feuille de route définit le programme pluriannuel de travail de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE.

Thomas Picheral présente les 8 projets proposés pour la période 2026-2030 :

1. Reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles de la rivière de Pont-l'Abbé
2. Amélioration de la qualité chimique de la baie de Concarneau
3. Définition des volumes prélevables et répartition des efforts de réduction des prélèvements d'eau
4. Accompagnement des cycles de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)
5. Accompagnement des programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants
6. Fonctionnement des instances
7. Appropriation des enjeux par les décideurs et les habitants
8. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE

#### **Observations des membres :**

1. *Éric Jousseaume rappelle l'importance de la restauration de la qualité sanitaire de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé et la démarche de concertation engagée.*
2. *Maïna Prigent encourage à réfléchir en inter-SAGE sur le volet hydrologique de l'étude HMUC.*

#### **Éléments de réponse :**

1. *Stéphane Cornec appelle à éviter une succession excessive de réunions.*
2. *Jérôme Guillemot indique que 4 à 5 réunions du comité de pilotage sont prévues pour élaborer le projet d'arrêté préfectoral de la Zones A Enjeux Sanitaire.*

**Décision :**

La CLE valide à l'unanimité la feuille de route 2026-2030.

### 3. ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028 DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Éric Jousseaume rappelle que l'Accord de Territoire (AdT) se substitue aux anciens contrats territoriaux et constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des actions visant à lutter contre les pollutions diffuses, préserver les écosystèmes aquatiques et régénérer le cycle de l'eau.

Samuel Guichard présente les 13 projets proposés et précise que le projet d'accord de territoire intègre un volet « grand cycle de l'eau » et un volet « petit cycle de l'eau » :

- reconquérir la qualité de l'eau sur les 5 captages prioritaires de l'Ouest-Cornouaille
- lutter contre le développement des algues vertes sur les vasières de la rivière de Pont l'Abbé
- lutter contre le développement de phytoplanctons dans la retenue de Moulin Neuf
- reconquérir la qualité bactériologique des zones conchylicoles de la rivière de Pont l'Abbé
- reconquérir la qualité chimique des ruisseaux de Penmarc'h, de la Torche et de Tronoën
- suivre les masses d'eau sensibles aux pollutions diffuses
- renaturer la rivière de Pont l'Abbé (continuité, cours d'eau, zones humides)
- renaturer le ruisseau de Saint-Jean (continuité écologique)
- restaurer la continuité écologique (achat de droits d'eau et/ou effacement)
- restaurer les espaces intertidaux du Goyen
- régénérer le cycle de l'eau sur le bassin versant de la retenue de Moulin Neuf et sur les AAC
- informer et sensibiliser les décideurs territoriaux et les habitants
- informer et sensibiliser les agriculteurs et leur environnement de conseil

En complément, Jean-Louis Buanic décrit le volet « petit cycle de l'eau » ciblé sur le Système d'Assainissement Collectif (SAP) de Pont-l'Abbé intégré au projet reconquérir la qualité bactériologique des zones conchylicoles de la rivière de Pont l'Abbé.

Le montant prévisionnel de l'AdT est estimé à 6 552 000 €. La participation prévisionnelle au financement est établie comme suit :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 2 886 180 € soit 56 %
- Région Bretagne : 233 160 € soit 5 %
- OUESCO : 375 460 € soit 7%
- CCPBS : 1 429 800 € soit 28 %
- CCHPB : 39 200 € soit 1%
- Gestionnaires des captages prioritaires : 158 400 € soit 3 %

**Observations des membres :**

1. *Jerome Guillemot rappelle que le bassin comprend 3 SAP : Pont-l'Abbé, Combrit et Pont-Croix.*
2. *Christian Loussouam alerte sur l'impact que pourrait avoir le projet de soutien d'étiage de la rivière de Pont l'Abbé via la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de Pont-l'Abbé et de Loctudy sur la qualité chimique du cours d'eau et de l'estuaire.*
3. *Maina Prigent rappelle que le financement des acquisitions foncières dans les aires d'alimentation des captages est conditionné à la mise en place d'une tarification de l'eau non dégressive.*
4. *Stéphane Cornec demande des précisions sur la tarification progressive et s'inquiète de la mise en place d'un barème commun à l'ensemble des usagers. Les entreprises de l'agro-alimentaire pourraient être particulièrement impacté*

5. *Virginie Hervieux demande si les enveloppes financières non consommées du Contrat Territorial 2023-2025 sont remobilisables sur le bassin.*

**Éléments de réponse :**

1. *Maïna Prigent précise que les SAP sont définies selon l'état de fonctionnement des systèmes et les usages situés en aval.  
Thomas Picheral rappelle que la contractualisation de l'AdT « petit cycle de l'eau » permet de prioriser et bonifier les aides de l'Agence de l'eau.  
Éric Jousseaume estime que les systèmes d'assainissement de Loctudy et de Plozévet semblent techniquement éligibles au classement en SAP.*
2. *Jean-Louis Buanic remercie l'Agence de l'eau pour le financement et indique que la CCPBS ne prévoit pas de mettre en œuvre ce projet.*
4. *Maïna Prigent indique que les diagnostics de réduction des consommations d'eau sont éligibles aux aides de l'Agence de l'eau.  
Philippe Stephan souligne que la diminution de consommation sur le réseau public risque d'être atténuée par le développement des forages privés. Cette situation pourrait, de surcroît, perturber l'équilibre des budgets « eau et assainissement » et réduire les capacités d'investissement des gestionnaires.  
Maïna Prigent explique que les ententes de l'Agence de l'eau vont au-delà du simple engagement de principe.*
5. *Thomas Picheral précise que chaque projet fait l'objet d'un arrêté d'attribution spécifique et que les reliquats financiers ne sont pas automatiquement réaffectés.*

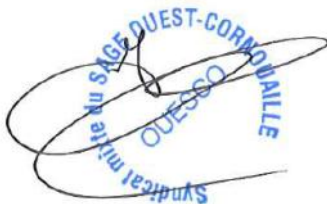
**Décision :**

La CLE juge le document compatible avec le SAGE et donne un avis favorable au projet d'Accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille.

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h30.

Fait à Tréguennec,  
le 18 décembre 2025

Éric JOUSSEAUME  
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille





- Bernard TREBERN à Virginie HERVIEUX
- Madame la Préfète coordinatrice de bassin au Préfet du Finistère, représenté par Jérôme GUILLEMOT

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Samuel GUICHARD (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)



Le tableau de bord est un outil de suivi et de pilotage. Appliqué au SAGE, il repose sur une série d'indicateurs définis par la CLE et permet le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et l'évaluation de l'efficacité des actions menées.

Le tableau de bord constitue également un outil de communication à l'adresse des partenaires de la CLE, des décideurs territoriaux et des habitants du bassin versant.

Vu, le tableau de bord présenté au chapitre 6 du plan d'aménagement et gestion durable (PAGD) du SAGE Ouest-Cornouaille,

Vu, la délibération du 19 septembre 2025 portant sur la mise à jour des indicateurs du tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille,

Considérant, l'animation du SAGE réalisée sur la période 2016 - 2024,

Après s'être fait présenter le projet d'atlas du tableau de bord 2024, après avoir échangé sur l'analyse des indicateurs et après avoir délibéré,

#### **la Commission Locale de l'Eau :**

- **valide le contenu du tableau de bord 2024 du SAGE Ouest-Cornouaille,**
- **autorise le Président à finaliser la conception graphique du document,**
- **autorise le Président à éditer 150 exemplaires du tableau de bord.**

<p><i>Pour : 14</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>
---

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME  
Président,  
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille





- Bernard TREBERN à Virginie HERVIEUX
- Madame la Préfète coordinatrice de bassin au Préfet du Finistère, représenté par Jérôme GUILLEMOT

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Samuel GUICHARD (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)



La feuille de route définit, de façon synthétique et pédagogique, le programme de travail pluriannuel de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE.

Elaborée par la CLE en lien avec la structure porteuse et l'agence de l'eau :

- elle vise :
  - . l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et du SAGE,
  - . l'application du décret n°2024-1098 relatif aux SAGE,
  - . la déclinaison de la trajectoire de sobriété définie par le plan gouvernemental pour l'eau de mars 2023,
  - . l'amélioration de l'efficacité des actions entreprises sur le territoire,
  - . la synergie des différents outils et démarches (articulation SAGE / AdT / Breizh-Bocage , ...),
- elle définit de façon synthétique :
  - . les priorités d'action de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE
  - . les missions de chacun,
  - . le coût prévisionnel des opérations et le calendrier de réalisation.
- elle conditionne le financement de la cellule d'animation du SAGE.

Compte-tenu de l'échéance de la feuille de route 2020-2025, la CLE en lien avec la structure porteuse du SAGE et l'agence de l'eau Loire-Bretagne a rédigé une nouvelle feuille de route pour la période 2026-2030.

Le projet de feuille de route 2026-2030 repose sur :

- 4 thématiques :
  - . Préservation des milieux côtiers et satisfaction des usages littoraux,
  - . Gestion résiliente et concertée de la ressource en eau,
  - . Accompagnement des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement,
  - . Fonctionnement des instances, évaluation et révision du SAGE,
- déclinées en 8 projets :
  - . Reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles de la rivière de Pont-l'Abbé,
  - . Amélioration de la qualité chimique de la baie de Concarneau,
  - . Définition des volumes prélevables et répartition des efforts de réduction des prélèvements d'eau par catégorie d'usagers,
  - . Accompagnement des cycles de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE),
  - . Accompagnement des programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants,
  - . Fonctionnement des instances,
  - . Appropriation des enjeux par les décideurs et les habitants du territoire,
  - . Suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

Le budget prévisionnel est établi comme suit :

ANNEES	CELLULE D'ANIMATION DU SAGE		PRESTATIONS SAGE	Coût total annuel
	ETP	Coût en régie	Coût de la prestation	
2026	1.3	99 100 €	20 000 €	119 100 €
2027	1.5	114 100 €	40 000 €	154 100 €
2028	1.5	114 100 €	40 000 €	154 100 €
2029	1.5	114 100 €	35 000 €	149 100 €
2030	1.5	114 100 €	35 000 €	149 100 €

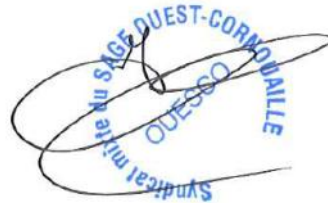
Après s'être fait présenter la consistance du projet et après avoir délibéré,

**la Commission Locale de l'Eau valide la feuille de route 2026-2030.**

Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME  
Président,  
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille





## Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°042025

portant sur l'accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille

### CONTEXTE

Avec le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau, l'accord de territoire (AdT) se substitue aux anciens contrats territoriaux. Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions pour lutter contre les pollutions diffuses, préserver les écosystèmes aquatiques et régénérer le cycle de l'eau.

Compte tenu de l'échéance du contrat territorial 2023-2025 fixée au 31 décembre 2025, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), en lien avec le comité de pilotage, a élaboré un projet AdT portant sur le bassin de l'Ouest-Cornouaille pour la période 2026-2028. L'AdT du bassin versant de l'Ouest-Cornouaille s'intègre au cadre plus large du Projet de Territoire pour l'Eau (PTE).

Considérant le bilan du contrat territorial 2023-2025 et les enjeux du bassin de l'Ouest-Cornouaille, le projet d'AdT 2026-2028 :

→ traduit l'accord intervenu entre :

- . le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO),
- . l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)
- . la Région Bretagne
- . la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),
- . le Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB),
- . Douarnenez Communauté
- . le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG)
- . le Syndicat Mixte des Eaux du Nord Cap-Sizun
- . la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz (CCCS-PR)
- . le Conservatoire du littoral

→ repose sur :

- 2 volets :
  - . « grand cycle » de l'eau
  - . « petit cycle » de l'eau
- 5 thématiques :
  - . Appropriation des enjeux par les acteurs et habitants du territoire
  - . Reconquête de la qualité de l'eau
  - . Restauration des milieux aquatiques
  - . Optimisation de la disponibilité de la ressource en eau
  - . Amélioration des systèmes d'assainissement de Pont l'Abbé

- 13 projets :
  - . Reconquérir la qualité de l'eau sur les 5 captages prioritaires de l'Ouest-Cornouaille
  - . Lutter contre le développement des algues vertes sur les vasières de la rivière de Pont l'Abbé
  - . Lutter contre le développement de phytoplanctons dans la retenue de Moulin Neuf
  - . Reconquérir la qualité bactériologique des zones conchylicoles de la rivière de Pont l'Abbé
  - . Reconquérir la qualité chimique des ruisseaux de Penmarc'h, la Torche et Tronoën
  - . Suivre les masses d'eau sensibles aux pollutions diffuses
  - . Renaturer la rivière de Pont l'Abbé (continuité, cours d'eau, zones humides)
  - . Renaturer le ruisseau de Saint jean (continuité écologique)
  - . Restaurer la continuité écologique (achat de droit d'eau et/ou effacement)
  - . Restaurer les espaces intertidaux du Goyen
  - . Régénérer le cycle de l'eau sur le bassin versant de la retenue de Moulin Neuf et sur les AAC
  - . Informer et sensibiliser les décideurs territoriaux et les habitants
  - . Informer et sensibiliser les agriculteurs et leur environnement de conseil

Le budget prévisionnel est établi comme suit :

ANNEES	MAITRISE D'OUVRAGE				Coût total annuel
	OUESCO	CCPBS	CCHPB (hors acquisitions)	Gestionnaires des captages prioritaires	
2026	503 350 €	1 105 000 €	196 000 €	208 000 €	2 024 350 €
2027	433 350 €	831 000 €	0€	160 000€	1 426 350 €
2028	435 500 €	1 076 000 €	0€	160 000€	1 671 500 €
Total par maitre d'ouvrage	1 386 200 €	3 012 000 €	196 000 €	528 000 €	5 122 200€

La participation prévisionnelle au financement est établie comme suit :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 2 886 180 € soit 56 %
- Région Bretagne : 252 760 € soit 5 %
- OUESCO : 378 610 € soit 7%
- CCPBS : 1 429 800 € soit 28 %
- CCHPB : 58 800 € soit 1%
- Gestionnaires des captages prioritaires : 158 400 € soit 3 %

ETAT DES LIEUX DES MASSES D'EAU DE L'OUEST-CORNOUAILLE

ETAT DES MASSES D'EAU											
Masse d'eau		Etat écologique			Etat chimique			Etat quantitatif		Etat global	
Code	Nom	Etat	Risque	Objectif	Etat	Risque	Objectif	Etat	Objectif	Etat	Objectif
FRGG003	Aquifère Baie d'Audieme				Bon	Nitrate	2021	Bon	2015	Bon	2021
FRGR1309	Ruisseau du Loc'h	Moyen	/	2027 (proche BE)						Moyen	2027
FRGR0081	Rivière du Goyen	Très bon	/	2015						Très bon	2015
FRGR1282	Rivière de la Virgule	Bon	/	2021						Bon	2021
FRGR1648	Ruisseau de Kergalan	Bon	/	2015						Bon	2015
FRGR1265	Ruisseau de Trunvel	Mauvais	/	2027						Mauvais	2027
FRGR1231	Ruisseau de Saint Vio	Bon	/	2015						Bon	2015
FRGR1214	Ruisseau de Penmarch	Médiocre	/	2027						Médiocre	2027
FRGR1581	Rivière de Pont- l'Abbé	Bon	/	2015						Bon	2015
FRGR1580	Ruisseau de Lanvern	Bon	/	2015						Bon	2015
FRGR1232	Ruisseau de Saint Jean	Moyen	/	2027 (proche BE)						Moyen	2027
FRGR1631	Ruisseau de Tréméoc	Bon	/	2021						Bon	2021
FRGL040	Retenue du Moulin Neuf	Moyen	/	2021						Moyen	2021
FRGT13	Estuaire du Goyen	Moyen	/	2027 (OMS)	Très bon	/	2015			Moyen	2027
FRGT14	Estuaire de la riv de Pont-l'Abbé	Médiocre	/	2027 (OMS)	Très bon	/	2015			Médiocre	2027
FRGC29	Baie de Concarneau	Médiocre	/	2027 (OMS)	Mauvais	/	2027			Mauvais	2027
FRGC28	Concarneau large	Bon	/	2015	Très bon	/	2015			Bon	2015
FRGC26	Baie d'Audieme	Bon	/	2015	Inconnue	/	/			Bon	2015
FRGC24	Audieme large	Très bon	/	2015	Très bon	/	2015			Très bon	2015

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<b>Organisation des maitrisés d'ouvrage</b>	D.1 – Rôle de la CLE : assurer la mise en œuvre et le suivi régulier du SAGE	/	Bonne articulation entre la démarche SAGE et AdT. CLE associée à l'élaboration de l'AdT (séance du 21/10/25 et du 2/12/25) Note : les membres du COPIL sont similaires aux membres de la CLE	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
	D.3 – Rôle et missions de la cellule d'animation et de la structure porteuse du SAGE	/	Bonne articulation entre la démarche SAGE et AdT. Comité syndical OUESCO associé à l'élaboration de l'AdT (séance du 16/10/25 et du 17/12/25).	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
<b>Qualité des milieux</b>	D.7 – Diagnostiquer les risques de transfert de germes pathogènes agricoles au milieu sur les bassins prioritaires (Pont-l'Abbé aval, Goyen et Toul Ar Ster)	/	A compter de 2027, animation du volet agricole du plan de mesures de la ZAES de la rivière de Pont-l'Abbé.	<b>Compatible avec le SAGE.</b>  15 diagnostics d'exploitations réalisés sur la période 2023-2025.  Territorialisation (bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé) cohérente compte tenu de la dynamique de dégradation du classement sanitaire de l'estuaire.
	D.8 – Mettre en place des programmes bocagers sur les bassins prioritaires (pont-l'abbé aval, Goyen et Toul Ar Ster)	/	Le programme bocager de l'AdT porte essentiellement sur le périmètre de protection de la prise d'eau du Moulin Neuf. Cette action vient compléter le dispositif Breizh-Bocage déployé sur les aires d'alimentation des captages prioritaires, le bassin de la rivière de Pont-l'Abbé amont et les sous bassins versants agricoles identifiés dans les plans d'actions des profils de vulnérabilité conchylicole.  A compter de 2028, potentielle extension du programme bocager sur le périmètre de la ZAES de la rivière de Pont-l'Abbé.	<b>Compatible avec le SAGE.</b>  Territorialisation de la stratégie bocagère construite en considération des profils de vulnérabilité conchylicole et du futur plan de mesures de la ZAES de la rivière de Pont-l'Abbé.

	D.11 – Réaliser/actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées	/	L'AdT inclut un volet « petit cycle de l'eau » portant sur la déclinaison du schéma directeur d'assainissement des eaux usées du pays Bigouden Sud sur le système d'assainissement prioritaire de Pont-l'Abbé.	<b>Compatible avec le SAGE.</b>  Territorialisation des travaux (bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé) cohérente compte tenu de la dynamique de dégradation du classement sanitaire de l'estuaire.  Il sera cependant opportun de compléter le volet « petit cycle » avec les travaux à réaliser sur le système d'assainissement prioritaire de Pont-Croix.
<b>Qualité des eaux</b>	D. 36 – Evaluation de la qualité de la masse d'eau souterraine	/	En application du protocole de suivi des concentrations en Nitrates de la masse d'eau souterraine, la prochaine campagne de mesures interviendra en 2030.	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
	D. 38 – Elaborer un référentiel agronomique local	/	Considérant les difficultés d'interprétation des indicateurs, le référentiel agronomique local n'est plus alimenté depuis 2020.	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
	D. 39 – Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles (nitrates) » sur les bassins prioritaires (Pont l'Abbé amont, Pont l'Abbé aval, Goyen Virgule)	/	Territorialisation des actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (nitrates) sur : . les aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires (Kergamet, Bromuel, Lannourec, Lesaff et Kerstrat) pour reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine, . le bassin versant situé en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé pour lutter contre le développement des algues vertes.  Principaux outils proposés : . Renforcement de l'animation foncière sur les AAC. . Déploiement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur les AAC de Lannourec et de Lesaff. . Définition et mise en œuvre d'un plan de réduction des flux d'azote sur le bassin versant situé en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.	<b>Compatible avec le SAGE.</b>  Territorialisation et précision de l'action cohérente avec les enjeux du bassin.

	D. 41 – Accompagnement des exploitants agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur les bassins prioritaires (Pont-l'Abbé amont)	/	<p>Considérant les seuils réglementaires de la fertilisation phosphorée du bassin et les conclusions de l'étude Phosphore menée en 2022, la stratégie de réduction des apports phosphorés d'origine agricole a évolué vers une stratégie de réduction de l'érosion des terres arables.</p> <p>Cette nouvelle stratégie a conduit au déploiement du dispositif Breizh-Bocage sur le bassin amont de la retenue du Moulin Neuf (exclusion du périmètre de protection de la prise d'eau).</p> <p>En complément l'AdT prévoit la mise en place d'un programme bocager sur le périmètre de protection de la prise d'eau du Moulin Neuf sous la maîtrise d'ouvrage de OUESCO.</p>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>  Evolution et renforcement d'une stratégie en adéquation avec l'acquisition des nouvelles connaissances.
	D. 42 – Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins prioritaires pour les pesticides (la Torche et Tronoën)	/	<p>Poursuite de l'étude « pesticides » sur les volets « compréhension des mécanismes de transfert » et « évaluation de l'impact sur les milieux » sur les bassins des ruisseaux de Penmarch, de la Torche et de Tronoën.</p> <p>Note : le volet « analyse des pressions » n'est pas intégré à l'étude (malgré l'intérêt porté par les agriculteurs – refus de partage des données individuelles)</p>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
	D. 43 – Poursuite de l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides	/	<p>Considérant le contexte territorial, l'AdT prévoit la mise en place d'une démarche de « dialogue territorial » pour co-construire un plan d'actions de réduction de l'usage et du transfert des pesticides sur les bassins des ruisseaux de Penmarch, de la Torche et de Tronoën.</p>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>  Territorialisation de l'action cohérente avec les enjeux du bassin.
	D. 44 – Limiter le transfert des pesticides vers les milieux	/		
<b>Qualité des milieux</b>	D. 54 – Déterminer et planifier les actions de restauration et d'entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment sur les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)	/	<p>L'AdT prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la restauration des milieux aquatiques du futur parc de la rivière de Pont-l'Abbé</li> <li>. l'expérimentation de la restauration d'un tronçon de la rivière de Pont-l'Abbé par la mise en œuvre de bois mort (tronçons incisés de</li> </ul>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>

			<p>Moulin Callac)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. la poursuite de la renaturation du ruisseau de Saint-Jean</li> <li>. la réestuarisation des anses latérales de l'estuaire du Goyen (Lespoul et Kermaléro)</li> </ul>	
	D. 55 – Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique	/	<p>L'AdT prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'effacement du passage busé de Roz Ar Gal sur la rivière de Pont-l'Abbé</li> <li>. le rachat de droit d'eau et l'effacement d'ouvrages au gré des opportunités sur la base d'une liste fermée d'ouvrages.</li> </ul>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
	D. 61 – Définir et mettre en œuvre un plan d'action « zones humides »	/	<p>L'AdT prévoit la renaturation de la zone humide de Bringall par suppression des bassins d'exhaures de l'usine d'eau potable.</p>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>
	D. 62 – Encourager l'acquisition foncière des zones humides pour une meilleure gestion et valorisation	/	<p>Le plan de réduction des flux d'azote prévu sur le bassin versant situé en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé pourra mobiliser l'action foncière du Conservatoire du littoral pour préserver les fonctions de dénitrification des zones humides.</p>	<b>Compatible avec le SAGE.</b>

## AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille s'est réunie le 2 décembre 2025 pour rendre un avis sur le projet d'Accord de Territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille et évaluer la cohérence des actions proposées avec les objectifs du SAGE Ouest-Cornouaille.

Pour émettre un avis, les membres de la CLE disposent du projet d'Accord de Territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille

**La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, juge le document compatible avec le SAGE Ouest-Cornouaille et décide de donner un avis favorable au projet d'Accord de Territoire 2026-2028.**

La CLE émet les observations suivantes :

- La CLE regrette que l'AdT n'ait pas été élaborée sur la base de l'état des lieux des masses d'eau 2025.
- La CLE souligne la bonne articulation entre le document de planification (SAGE) et la stratégie opérationnelle (AdT).
- La CLE salue l'intégration de la problématique de la gestion quantitative de l'eau à travers la thématique « Optimisation de la ressource en eau » et le projet « Régénération du cycle de l'eau sur le bassin de la retenue du Moulin Neuf et les aires d'alimentation des captages prioritaires ».
- La CLE salue l'intégration d'un volet « petit cycle » portant sur la réalisation de travaux sur le système d'assainissement prioritaire de Pont-l'Abbé et encourage à compléter le programme en intégrant les travaux à prévoir sur le système d'assainissement prioritaire de Pont-Croix.

Éric Jousseume

Président,  
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

